

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 9 novembre 2020

ÉLECTIONS MANITOBA CÉLÈBRE 40 ANS DE SERVICE À LA POPULATION MANITOBAINE

Le dimanche 15 novembre marque le 40^e anniversaire de la création d'Élections Manitoba, le bureau du directeur général des élections du Manitoba. Le bureau a été créé par une modification de la *Loi électorale*, qui a reçu la sanction royale le 29 juillet 1980 et a été proclamée en vigueur le 15 novembre 1980.

Pour souligner ce jalon, Élections Manitoba a créé une chronologie numérique de l'histoire électorale de la Province, de 1870 à aujourd'hui, que l'on peut consulter à electionsmanitoba.ca.

Avant 1980, le greffier de l'Assemblée législative exerçait le rôle de directeur général des élections à temps partiel. En décembre 1979, Richard Trimble Willis a été nommé à la tête du bureau nouvellement indépendant de l'Assemblée législative, établissant l'engagement du bureau à mener des élections provinciales libres et équitables au Manitoba.

Shipra Verma, l'actuelle directrice générale des élections, n'est que le troisième citoyen manitobain à occuper ce poste, après le départ à la retraite de Richard Balasko, qui a dirigé l'organisation de 1989 à 2010. M^{me} Verma a été nommée directrice générale adjointe des élections en 2009, puis directrice générale des élections intérimaire en 2010. En 2013, elle a été nommée directrice générale des élections sur recommandation unanime du Comité permanent des affaires législatives.

Depuis sa création en 1980, le mandat d'Élections Manitoba, qui consiste à soutenir les droits démocratiques des Manitobains, a évolué au fil des changements législatifs et des innovations. Du renforcement des dispositions relatives au financement des campagnes, en passant par l'élargissement des possibilités de vote et la possibilité de voter partout lors du vote par anticipation, jusqu'à l'élaboration d'une liste électorale permanente, les élections dans la province témoignent de l'évolution des attentes et des besoins de la population manitobaine.

« L'exercice de nos droits démocratiques n'est pas une chose que nous, citoyens canadiens, ne devrions jamais tenir pour acquise, a déclaré M^{me} Verma à l'occasion de ce 40^e anniversaire. Élections Manitoba salue les efforts de tous les citoyens manitobains qui participent aux élections, que ce soit en tant que candidats, bénévoles, travailleurs électoraux ou électeurs. Nous avons tous un rôle à jouer pour assurer la viabilité continue de notre système électoral. »

-30-

Les représentants des médias peuvent adresser leurs demandes à :
Alison Mitchell, gestionnaire des communications et des renseignements au public
Courriel : amitchell@elections.mb.ca